



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2025

COMMERCE

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

1. Introduction

Les Stratégies Nationales d'Exportation (SNE) sont des cadres complets conçus pour renforcer la performance exportatrice d'un pays et soutenir ses bases économiques. Ces stratégies ont pour objectif d'harmoniser les ressources nationales, les capacités institutionnelles et les dynamiques du secteur privé avec les objectifs stratégiques du commerce, tels que l'expansion des exportations, l'accroissement des recettes en devises et la génération d'opportunités d'emploi. Parallèlement, ils participent au développement socio-économique global en promouvant la cohérence des politiques, en stimulant la compétitivité des entreprises et en renforçant les capacités institutionnelles. Pour les Pays Membres de l'OCI, le rôle de Stratégies Nationales d'Exportation bien structurées est devenu de plus en plus crucial dans le contexte actuel du commerce mondial dynamique. Malgré la croissance des volumes commerciaux entre les pays membres ces dernières années, le commerce intra-OCI n'a représenté en 2022 que 19,26 % du commerce total, restant ainsi en deçà de l'objectif de 25 % fixé par le Programme d'Action 25 de l'OCI. Des barrières structurelles, notamment une infrastructure insuffisamment développée, des réglementations fragmentées et des limitations en matière de capacités institutionnelles, continuent de limiter la performance commerciale dans de nombreux pays membres.

Dans ce cadre, les Stratégies Nationales d'Exportation (SNE) constituent des instruments clés pour surmonter ces obstacles, mobiliser les ressources de façon efficiente et promouvoir l'intégration économique régionale. À la lumière de l'évolution du commerce mondial, il est devenu crucial de développer des Stratégies Nationales d'Exportation (SNE) qui prennent en compte les tendances actuelles, telles que la digitalisation des procédures douanières, l'intégration des réseaux logistiques et l'expansion du commerce électronique. Le renforcement des capacités institutionnelles et l'optimisation de la coordination des politiques sont des conditions essentielles pour permettre aux pays membres de l'OCI de s'adapter à ces transformations et de préserver leur compétitivité. En tant que piliers de la croissance axée sur les exportations, les Stratégies Nationales d'Exportation (SNE) doivent reposer sur des analyses rigoureuses, fondées sur des données probantes et spécifiquement adaptées au contexte de chaque pays. Ces initiatives contribuent à orienter les stratégies nationales, à encadrer leur mise en œuvre et à promouvoir l'apprentissage mutuel à travers le partage des meilleures pratiques. En développant ou en perfectionnant leurs Stratégies Nationales d'Exportation (SNE), les pays membres de l'OCI sont à même de dépasser les contraintes commerciales, de libérer pleinement leur potentiel exportateur et de progresser vers une structure économique résiliente et interconnectée, en harmonie avec les objectifs de développement communs.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) a consacré ses 24^{ème} et 25^{ème} Réunions au thème « Développement et Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les Pays Membres de l'OCI ».

2. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

a) Les 24^{ème} et 25^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce

Compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC a tenu deux Réunions consécutives en 2025. À cet égard, les 24^{ème} et 25^{ème} Réunions du GTC du COMCEC ont été tenues respectivement le 21 avril 2025 et les 22-23 septembre 2025, sur le thème « Développement et Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les Pays Membres de l'OCI ».

La 24^{ème} Réunion du GTC s'est tenue le 21 avril 2025 et les résultats préliminaires du guide politique ont été discutés. Suite à la 24^{ème} Réunion, la 25^{ème} Réunion du GTC du COMCEC s'est tenue le 22-23 septembre 2025 sur le même thème. La version finale de la guidance a été discutée lors de la Réunion. Lors des deux Réunions, les expériences et les perspectives des Pays Membres, des Organisations Internationales et du Secteur Privé concernant le développement et l'amélioration des stratégies d'exportation ont été partagées avec les participants.

La ligne directrice fournissant une feuille de route aux Pays Membres pour développer ou améliorer leurs stratégies a également été élaborée en détail au cours de la 25^{ème} Réunion. Après des discussions fructueuses, la 25^{ème} Réunion du GTC a abouti à une série de recommandations politiques concrètes devant être soumises aux Ministres respectifs lors de la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

b) Projets et Programmes Importants

1) SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir: l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. Pour adhérer au système, les États Membres doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une exécution efficace du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Conformément aux décisions pertinentes de la 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et de la Réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) qui s'est tenue en Juin 2021, le Système a été mis en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022. La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est félicité de l'entrée en vigueur du Système et a demandé aux États Participants qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI à le faire dans les plus brefs délais.

De plus, après l'opérationnalisation du Système, une série de Réunions du CNC ont été organisées en 2022 et 2023 pour considérer l'état de la mise en œuvre du Système dans leurs pays respectifs. Soulignant le rôle significatif du CNC dans la considération des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SPC-OCI ainsi que dans la discussion de la feuille de route pour la période à venir, la 39^{ème} Session du COMCEC a appelé les États Participants au SPC-OCI à participer activement aux réunions du CNC dans la période à venir et à faire rapport régulièrement au Secrétariat du CNC sur l'état de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

La 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est également félicitée de la convocation des Honorables Ministres et Chefs de Délégation le 4 décembre 2023 en marge de la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC où les Honorables Ministres et Chefs de Délégation ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI. Ladite Session a également exprimé sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la Troisième Session du SPC-OCI au niveau ministériel en 2024 et a demandé à tous les Pays Membres de participer activement à cet événement important.

Conformément à la résolution pertinente de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a été tenue les 9-10 juin 2024 à Istanbul, Türkiye, pour élargir le champ d'application du Système sous la présidence du Ministère du Commerce de la République de Türkiye. La Déclaration Ministérielle d'Istanbul adoptée lors de cette Réunion a pris note des discussions initiales sur un projet de « Stratégie de Négociation et Plan de Travail pour l'Expansion Potentielle du SPC-OCI » et a chargé les autorités compétentes de poursuivre l'engagement dans le cadre du CNC.

En outre la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a salué les décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a demandé la poursuite de l'examen technique en 2025 pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI avec une couverture de produits accrue et de nouvelles disciplines avec la participation des pays membres de l'OCI, qui ont signé et ratifié l'Accord-cadre SPC-OCI et d'autres pays membres intéressés, qui ne sont pas des parties de l'Accord-cadre, en tant qu'observateurs, afin d'assurer une composition plus large des membres.

La 40^{ème} Session du COMCEC a également accueilli la réunion des honorables ministres et vice-ministres le 4 novembre 2024, à l'occasion de la 40^{ème} Session du COMCEC, au cours de laquelle ils ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI.

En rappel des résolutions pertinentes de la 40^{ème} Session du COMCEC, la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a salué l'offre de la République de Türkiye d'accueillir une Réunion du TNC destinée à approfondir le potentiel d'élargissement du SPC-OCI, notamment par une couverture plus large des produits et l'introduction de nouvelles disciplines, et a exhorté les Pays Membres de l'OCI ayant signé et ratifié l'Accord-Cadre du SPC-OCI à y participer activement, tout en invitant les États Membres non parties à l'Accord-Cadre à assister à la réunion en qualité d'observateurs. En outre, le Comité a également salué l'offre de la République de Türkiye d'accueillir une Réunion supplémentaire du TNC, à laquelle

participeront les États Membres ayant soumis leurs listes de concessions, spécifiquement pour discuter des questions liées à la mise en œuvre, et a exhorté les États Participants concernés à y prendre une part active.

La réunion du TNC sur le SPC-OCI mentionnée ci-dessus s'est déroulée avec succès à Ankara les 1^{er} et 2 octobre 2025, avec la participation des Pays Membres de l'OCI, afin d'approfondir les possibilités d'élargissement du SPC-OCI. Le Comité a décidé de lancer des discussions préliminaires, après avoir pris connaissance des observations des États sur l'étude concernant les Opportunités et Défis, afin d'explorer les possibilités d'expansion du SPC-OCI sur les points suivants :

- difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PRETAS,
- domaines et objectifs possibles d'expansion,
- considérations juridiques,
- questions institutionnelles.

II. Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les Centres d'Arbitrage sont les principaux mécanismes de règlement des différends dans le commerce international. En raison de leur impact positif sur le développement du commerce international, un certain nombre de centres d'arbitrage régionaux et internationaux ont été établis, avec un nombre significatif de dossiers et une large portée.

Compte tenu de son importance, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, le Président de la République de Türkiye et le Président du COMCEC, a proposé l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul pour le bénéfice des Pays Membres de l'OCI lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu du 10 au 15 Avril 2016 à Istanbul, Türkiye. L'Accord concernant l'établissement du Centre d'arbitrage de l'OCI a été ratifié par le Parlement Turc et signé par S.E. ERDOĞAN le 18 janvier 2020. Le Centre d'Arbitrage de l'OCI (OCI-CA) a été établi avec les efforts de la Chambre Islamique de Commerce & de Développement (CICD) affiliée à l'OCI et l'Union des Chambres et des Bourses de Marchandises de Türkiye (TOBB) en novembre 2021, à Istanbul.

Le Centre d'Arbitrage de l'OCI est devenu opérationnel et a commencé les activités pertinentes à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif a été nommé par le Centre. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été complétées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre s'est engagé dans des activités promotionnelles et a signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes. L'objectif du Centre est de faciliter le règlement des litiges commerciaux et d'investissement impliquant des personnes physiques ou morales parmi les Pays Membres de l'OCI, entre les Pays Membres de l'OCI et les Pays Non-Membres de l'OCI ou les Institutions du Secteur Privé en reconnaissant les règles d'arbitrage traditionnelles, les règles de la Loi de la Charia et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges.

La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a fait bon accueil de l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul. En outre, les 38^{ème} et 39^{ème} Sessions Ministérielles du COMCEC et le 40^{ème} Comité de Suivi du COMCEC ont appelé les Pays Membres à encourager leurs institutions pertinentes à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue de faire usage des services fournis par le Centre.

De plus, le panel sous le thème « Centre d'Arbitrage de l'OCI : « *La Résolution Alternative Globale de Conflits* » a été organisée le 10 juin 2024 à Istanbul par le Centre d'Arbitrage de l'OCI, en marge de « la troisième Réunion Ministérielle du SPC-OCI de l'OCI ».

Finalement, la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ont reconnu le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CICA pour le règlement des différends, et a appelé les pays membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI, afin de permettre l'utilisation des services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

III. Programme PME du COMCEC

Considérant le rôle vital des PME pour les économies des pays membres de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, le Programme PME du COMCEC a été lancé lors de la 39^{ème} Session ministérielle du COMCEC.

Dans le cadre de ce programme, et sur la base d'une étude approfondie accompagnée d'un sondage détaillé, les domaines thématiques suivants ont été identifiés : l'internationalisation des PME, le renforcement des partenariats entre les secteurs public, privé et la société civile, l'utilisation de fonds pour favoriser le réseautage entre PME, l'échange de données massives entre secteurs public et privé, ainsi que le développement des compétences des ressources humaines des PME par l'éducation et la formation professionnelles.

Dans ce cadre, une réunion virtuelle s'est tenue le 31 juillet 2024, rassemblant 15 Pays Membres et 5 Institutions de l'OCI, afin de discuter de l'utilisation des outils B2B pour le développement des PME, le renforcement de la coopération entre elles et l'élaboration de mécanismes de soutien financier adaptés pour les PME. La 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC ont invité les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre du Programme.

En outre, afin de soutenir le développement des PME, les domaines thématiques du Programme PME ont été ajoutés aux secteurs soutenus dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Dans ce contexte, les projets intitulés « Partage d'Expériences pour l'Élaboration d'une Feuille de Route sur la Création d'une Plateforme Réseau pour les PME » et « Développement des affaires avec le Suriname et la Guyane » ont été réalisés en 2025 dans le cadre du financement des projets du COMCEC.

3. Instruments de soutien financier du COMCEC

A. Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et devraient être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

En 2024, les deux projets suivants ont été sélectionnés pour recevoir un soutien dans le domaine du commerce :

Le projet intitulé « Renforcement des Normes Relatives aux Abattoirs en Matière de Conformité Halal et de Sécurité Alimentaire » est actuellement mis en œuvre par l'Indonésie. Le projet est en cours de mise en œuvre par le Ministère du Commerce de l'Indonésie en partenariat avec la Türkiye et le INMPI. Ce Projet a pour objectif principal de renforcer les opérations des abattoirs, en assurant la mise en œuvre des normes Halal et de sécurité alimentaire, le respect des réglementations internationales (ISO, INMPI) et le renforcement des capacités des parties prenantes de l'industrie. Dans le cadre du projet, une visite d'étude a été organisée en Türkiye afin d'échanger des connaissances et des expériences sur la

normalisation Halal et de la sécurité alimentaire dans les abattoirs. Après cela, une activité de formation sera organisée en Indonésie.

Le projet « Renforcement des Capacités des Laboratoires de Métrologie pour une Infrastructure de Qualité Améliorée » est actuellement mis en œuvre par le INMPI, en partenariat avec trois pays : la Türkiye, le Soudan et l'Ouganda. L'objectif de ce projet était de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions de l'Infrastructure Nationale de Qualité (INQ) au Soudan et en Ouganda, par le biais de programmes de formation théoriques et pratiques spécifiquement conçus. Dans le cadre de ce projet, une session de formation s'est tenue en Ouganda, regroupant des participants du Soudan et de la Türkiye, suivie d'un atelier qui sera ultérieurement organisé en Türkiye.



COMCEC